



Règlement pour les expositions en classe de la jeunesse

1. Généralités

La Fédération des Sociétés philatéliques suisses organise des expositions-concours propres à développer la philatélie de la jeunesse.

La Fédération confie cette tâche à la Commission de philatélie pour la jeunesse (JUKO).

2. Expositions réservées à la jeunesse uniquement

2.1 Uniquement pour la jeunesse :

- Test de qualification des juniors
- Expositions bilatérales (multilatérales) (Degré II + I)
- Expositions nationales (Degré I)
- Expositions internationales FIP /FEPA

2.1.1 Test de qualification

Il ne s'agit en fait pas d'une exposition philatélique, mais d'un examen des premières pages d'album préparées dans un cours pour les jeunes. Ces pages sont examinées par un jury. Le test de qualification peut toutefois être intégré dans une petite exposition de la société organisatrice (min. 100 cadres). Les connaissances de base de la philatélie sont seules appréciées. Le jeune collectionneur désireux de participer à une exposition-concours prévue sous 2.1 et 2.2 (hormis les expositions de propagande) doit avoir été qualifié lors du test de qualification.

2.1.2 Expositions bilatérales (multilatérales)

Pour favoriser les relations et la compréhension mutuelles de la jeunesse de pays à pays, on organise des expositions bilatérales avec un ou plusieurs pays limitrophes (au maximum 3) dont les fédérations nationales sont affiliées à la FIP. L'appréciation sera conforme au règlement pour le degré II, respectivement au degré I.

2.1.3 Expositions nationales

En règle générale, une exposition nationale est mise sur pied tous les trois à six ans. Au cas où elle coïncide avec une "NATIONALE" pour les adultes, elle est organisée dans ce cadre comme une exposition indépendante. Des collectionneurs étrangers peuvent être invités à participer aux expositions nationales, dans une classe de compétition spéciale ou hors-concours. Les cadres destinés aux collections étrangères sont attribués selon les possibilités.



2.1.4 Expositions internationales

En règle générale, ces expositions sont organisées par une fédération nationale, sous le patronage de la FIP, tous les deux ans.

2.2 Exposition pour adultes avec classe de la jeunesse

(Voir également le règlement pour les expositions pour adultes)

- Expositions de propagande
- Expositions nationales de degré III
- Expositions nationales de degré II
- Expositions nationales de degré I (NABA)
- Expositions internationales (FIP / FEPA)

2.2.1 Expositions nationales de degré III

Ces expositions sont organisées en principe une à deux fois par année avec une classe réservée à la jeunesse, comptant en règle générale, au minimum 10% du nombre total de cadres.

2.2.2 Expositions nationales de degré II

En principe, une exposition REGIOPHIL est mise sur pied chaque année (sauf dans l'année où une exposition nationale de degré I a lieu). En règle générale, on réserve 10% du nombre total de cadres à la classe de la jeunesse.

2.2.3 Expositions nationales de degré I

Lorsque, pour une raison quelconque, l'exposition nationale propre à la jeunesse ne peut pas être mise sur pied, une classe réservée à la jeunesse est prévue dans le cadre de l'exposition nationale pour les adultes (2.1.3).

2.2.4 Expositions internationales

Participation en classe de la jeunesse selon le règlement complémentaire pour la section de la philatélie pour la jeunesse lors d'expositions de la FIP / FEPA.

3. Répartition des groupes d'âge

L'âge de l'exposant au premier janvier de l'année dans laquelle l'exposition a lieu est déterminant pour la répartition dans les différents groupes d'âge.

4. Droit de participation

Les conditions de participation et les directives pour l'appréciation des collections sont fixées dans les règlements respectifs pour chaque groupe d'âge.



VERBAND SCHWEIZERISCHER PHILATELISTEN-VEREINE
FEDERATION DES SOCIETES PHILATELIQUES SUISSES
FEDERAZIONE DELLE SOCIETA FILATELICHE SVIZZERE
FEDERATION OF SWISS PHILATELIC SOCIETIES
MITGLIED DER F.I.P.



5. Autres concours philatéliques

Selon règlement spécial pour l'occasion.

6. Documents annexes

- Répartition des classes d'âge
- Règlement pour les expositions nationales de degré I
- Règlement pour les expositions nationales de degré II
- Règlement pour les expositions nationales de degré III
- Règlement pour le test de qualification
- Règlement pour la "classe ouverte"
- Directives pour les expositions nationales de degré III et II
- Directives pour l'évaluation des collections de la Jeunesse
- Règlement d'exposition de la FSPS

Version 01.2011